

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU** la Constitution ;
- VU** le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU** le décret n° 2017-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU** le décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU** le décret n° 2018-0093/PRES/PM du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Sur** proposition du Ministre de la Santé ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 28 mars 2018 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Roger BADIEL, Mle 82 404 E, Médecin pédiatre, est nommé Secrétaire permanent du Conseil national de santé.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 18 avril 2018




Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de la Santé


Nicolas MEDA